

Vivre à Lannédern

Bulletin municipal d'information

n° 5 - Octobre 2009

Edito

Un trimestre sans bulletin communal aussi il est temps de vous tenir informé de ce qui se passe sur notre commune.

• Un été boudeur qui n'a pas permis l'affluence des vacanciers mais les activités traditionnelles de saison se sont déroulées dans les meilleures conditions à savoir :

La mise en place du conseil municipal des jeunes suivi de la réalisation de leurs souhaits, la journée du patrimoine, l'inauguration du circuit de Pont Men, le pardon de sainte Anne, l'inauguration bénédiction de la croix de Croas a Hars, la brocante, la fête de la chasse, la construction du préau de l'école, la rentrée des classes et la préparation de l'installation de la vitrine sécurisée pour entreposer le trésor de l'église. Tous ces événements caractérisent la vie habituelle de la commune.

• L'activité municipale s'est concentrée sur la finalisation du dossier de réhabilitation du bourg historique afin de déposer les demandes d'aides financières dans les délais impartis du 1^{er} Septembre.

⇒ Le projet paysager avec la réfection de voirie en matériaux traditionnels, les cheminements doux, la mare pédagogique derrière le lavoir et le remplacement du hangar par une halle lieu de rencontres et de marché local.

⇒ Le projet de réhabilitation des immeubles du XVIII^{ème} siècle (maisons CLOAREC + Ty Coz Le BON) en gîtes municipaux.

⇒ Vos idées, vos propositions ont bien entendu été prises en compte et nous vous tiendrons informés de la suite donnée lors de la réunion publique postérieure aux résultats des aides publiques.

⇒ Cette étude nous mène à un coût de 500 à 700 000€ et la chasse aux subventions est d'ores et déjà lancée. Il est indispensable que l'appel à projet Eco-FAUR de la région Bretagne soit retenu afin de montrer la voie, les autres suivront.

• Pendant des siècles la commune de Lannédern a eu un statut de paroisse souveraine. Son actuel combat pour l'identité culturelle possède un socle historique fort, valorisé ou en passe de l'être et reconnu. L'un des enjeux de la commune est de retrouver une capacité d'autonomie non pas politique mais économique. C'est un vrai souci car cela tant à ne faire de plus en plus de notre commune qu'un pion sur l'échiquier cantonal, départemental et régional.

• Les comptes en sont le plus bel exemple avec en amont des recettes qui sont affectées par ceux qui leur demandent d'être exemplaires en dépenses et en aval les objectifs fixés nous cantonneraient aux figures imposées. L'accès au soutien de nos partenaires devient un chemin long et complexe mais stimulant et motivant.

On nous demande de faire preuve de moralité mais la fin pour dépenser moins ou trouver des recettes supplémentaires ne justifie pas les moyens de laisser passer les trains sans prendre le risque pour monter dans le bon wagon.

• Nous avons pris le parti de donner de la nouveauté et quitter les jugements de valeurs d'antan pour effectuer un vrai travail administratif, de recherche, technique, audacieux et responsable qui sert la vérité et l'objectivité.

Entre – autres nous nous employons à restituer à l'échelle du vécu et redonnons la place à l'histoire locale et par cette action à la population.

Déjà nous basculons dans les plans d'action 2010, la mairie est à l'écoute de vos idées et suggestions pour mieux **vivre à Lannédern**

Georges POULIQUEN
Maire de Lannédern

Le Parcours de citoyenneté

Dans le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le Président de la République, et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un « service national » universel en instaurant un véritable « parcours de citoyenneté ».

Son objectif est simple: susciter une prise de conscience collective des devoirs que tout citoyen a envers l'effort de défense nationale.

Cette participation, aujourd'hui, à la défense nationale, se traduit par les trois étapes obligatoires du « parcours de citoyenneté ».

ÉTAPE 1: L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU). Il revient aux enseignants de 3^{ème}, de conduire son cycle tout au long de l'année scolaire. En outre, cet enseignement de Défense doit être complété dans les cours des classes de 1^{ère} et de terminale. En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de sécurité, et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

ÉTAPE 2: LE RECENSEMENT

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du « parcours de citoyenneté ». Depuis le 1^{er} janvier 1999 tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent **se faire recenser à la mairie de leur domicile**, munis d'une pièce d'identité, du livret de famille de ses parents et le cas échéant de tous documents justifiant la nationalité française. Cette obligation légale est à faire **dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire**.

La Mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** (présentée sous forme de diplôme!). Il est primordial de la conserver précieusement. Un livret d'information vous sera également remis.

En effet, cette attestation sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée), etc... De plus, ces données issues du recensement permettront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales sont remplies.

ÉTAPE 3: la J.A.P.D.

Troisième et dernière étape du « parcours de citoyenneté », la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents. La JAPD permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. En fin de journée, un certificat de participation vous est remis.

Pour plus d'informations, les portes de la mairie vous sont ouvertes.

Le CLIC : Centre Locale d'Information et de Coordination

Le CLIC est un réseau de partenaires réservé aux personnes de 60 ans et plus.

Afin d'accompagner la personne âgée et son entourage dans la recherche de solutions de proximité adaptées à ses besoins, le Conseil Général assure la mise en place et l'animation de centres d'information et de coordination (clic) en lien avec les acteurs locaux (institutions, associations, collectivités, services de santé).

Le CLIC, c'est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute, de soutien, de conseils sur tous les aspects de la vie quotidienne des personnes de 60 ans et plus.

Vous pouvez poser des questions sur :

- ◇ le passage à la retraite,
- ◇ L'accès aux droits : allocation personnalisée d'autonomie (APA), aide sociale
- ◇ La prise en charge par les caisses de retraite : aide ménagère, hébergement temporaire,
- ◇ L'aide à domicile : garde de jour, garde de nuit, portage des repas à domicile,
- ◇ La santé et la sécurité : médecins, infirmières, services de soins, télé-alarme,
- ◇ Le logement : confort, adaptation, sécurité,
- ◇ Les établissements d'accueil : foyers logements, maisons de retraite,
- ◇ La protection juridique,
- ◇ Les transports,
- ◇ Les loisirs : associations de retraitées, animations culturelles et sportives.

L'animateur du CLIC est à votre service pour trouver une solution et une réponse adaptée à votre demande.

Permanences à PLEYBEN : Le vendredi après-midi sans rendez-vous à l'EPHAD, service de Gérontologie, rue de Cha-teaulin, tel : 06 80 06 35 10 / 02 98 81 75 54 - courriel : clic.pleyben@cg29

Le service du transport en commun à la demande pour 2€

TRAJETS VERS QUIMPER OU BREST

A compter du 06 octobre 2009, un service quotidien aux jours ouvrables sera mis en place entre les différents bourgs de la Communauté de Communes de la Région de PLEYBEN et les villes de QUIMPER et BREST.

Sur simple appel téléphonique effectué la veille, un taxi prendra en charge le jour dit aux points fixés dans les localités les personnes désireuses de se rendre à QUIMPER ou BREST pour les déposer au lieu dit du Pouillot à Châteaulin à proximité de la voie express. De là, un car acheminera les personnes vers les gares de QUIMPER OU BREST.

Retour le soir selon le même processus

LANNÉDERN - QUIMPER	
LANNÉDERN (école)	07h10
CHÂTEAULIN (Le Pouillot)	07h38
QUIMPER - Gare Routière	08h10

Ce car desservira la Cité Admin. et la
Place A. MASSÉ avant la gare routière

QUIMPER - LANNÉDERN	
QUIMPER - Gare Routière	07h30
CHÂTEAULIN (Le Pouillot)	18h00
LANNÉDERN (école)	18h28

Ce car desservira la Cité Admin. et la
Place A. MASSÉ après la gare routière

LANNÉDERN - BREST	
LANNÉDERN (école)	07h10
CHÂTEAULIN (Le Pouillot)	07h38
BREST - Gare Routière	08h30

BREST - LANNÉDERN	
BREST - Gare Routière	17h10
CHÂTEAULIN (Le Pouillot)	18h05
LANNÉDERN (école)	18h28

TARIFS :

Plein tarif	2,00 €
Roulez jeunesse! (- 25 ans)	1,50 €
Aide à la mobilité	0,75 €
Carnet 5 voyages	8,00 €
Carnet 10 voyages	14,00 €
Abonnement mensuel	40,00 €
Abonnement mensuel Étudiant	32,00 €

RÉSERVATIONS :

Je téléphone (de 09h00 à 17h00 au plus tard la veille du déplacement) au :

0 810 810 029 (prix d'un appel local)

Et je précise si je désire faire l'aller/retour, l'aller simple ou le retour simple

®: pour les lendemains de dimanches et fêtes, j'appelle au plus tard à 17h00 le dernier jour ouvrable.

Chacun de ces titres donne également droit à une correspondance gratuite sur le réseau urbain de QUIMPER ou BREST dans l'heure qui suit votre arrivée dans l'agglomération. L'achat de titres s'effectue à bord du car et auprès des gares routières de QUIMPER et BREST. Dans les bus, seul les titres « plein tarif » à 2 € sont disponibles.

TRAJET VERS LE MARCHÉ MENSUEL DE PLEYBEN pour 2€ / aller et 2€ / retour.

A compter du 13 octobre 2009, le 2nd mardi du mois, un service de taxi sur appel téléphonique, pourra transporter les personnes âgées entre leur domicile et le marché de PLEYBEN. Le retour sera à convenir avec le chauffeur de taxi afin d'optimiser ce service. Une préinscription en mairie semble nécessaire pour le premier trajet.

Le conseil municipal des jeunes



Le conseil municipal a décidé de mettre en place un conseil municipal des jeunes. C'est pour cela que les élus ont conviés les jeunes de la commune qui le souhaitent, à se rendre à une réunion d'information le 13 juin 2009. Voyant les jeunes de la commune très enthousiastes lors de cette réunion, le conseil a donc décidé de poursuivre leurs démarches, en invitant les jeunes à revenir le samedi 20 juin 2009 pour élire le conseil municipal des jeunes. Le conseil des jeunes se compose de la manière suivante: d'Elodie Jacq(Maire); de Félix Roudot (Adjoint du sport), et de représentants pour les différents sports comme pour le tennis il s'agit de Riwan Cuiec, du ping-pong/basket il s'agit de Ludovic Le Guillou et de Riwan Cuiec et enfin pour le VTT il s'agit

de Félix Roudot et d'Amory Dubuis; ensuite les adjointes de l'animation sont Laura Bornet et de Lucile Calvarin; l'adjoint de l'environnement Alban Roudot et enfin l'adjoint des petits est Lawson Matthis.

Le conseil municipal des jeunes consiste à mettre en place les demandes des jeunes de la commune. Après la réunion du 20 juin 2009, plusieurs activités ont déjà été mises en place dans la commune, comme par exemple l'installation de deux tables de ping-pong dans le boulodrome, l'égavage des branches autour du terrain de tennis et la mise en place d'un nouveau grillage, construction d'une piste de VTT.

Bon usage des produits phytosanitaires

Afin de réduire la pollution de l'eau engendrée par l'usage intensif des produits phytosanitaires, il est interdit de désherber à proximité immédiate des avaloirs, des caniveaux et des bouches d'égouts, des fossés, même secs, des collecteurs d'eaux pluviales.

Il est conseillé de respecter les distances d'au moins 1 mètre pour les fossés collecteurs d'eau et d'au moins 5 mètres pour les cours d'eau et plans d'eau.

Pour plus de détails, se référer aux schémas ci-dessous.

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

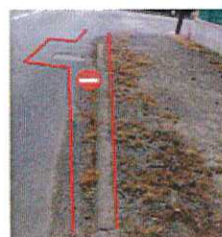
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU
figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e.
Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIT, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>



Agenda

Samedi 24 octobre : repas des aînés à la salle polyvalente
Vend. 09 oct à 20h30, à la salle polyvalente, concours de belotte,
Sam. 14 nov entre 14h30 et 15h00 départ de la randonnée,
Sam. 21 nov 1^{er} concours du challenge de belote,
Sam. 12 déc Marché de Noël.

ET POUR 2010

Sam. 23 janv, 20 fév, 20 mars 2010: concours du challenge de belotte.